



Obligation d'un parent pour versement pension alimentaire ?

Par **zacotte**, le **26/08/2009** à **16:49**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis plusieurs années et mon ex mari m'a toujours verser une pension alimentaire pour nos enfants. IL est notifié que le versement se fera jusqu'à la fin de leurs études.

Or depuis un an et demi ma fille de 22 ans, a fini ces études et est inscrit en recherche d'emploi sans indemnités puisqu'elle n'a jamais travaillé suffisamment longtemps pour percevoir quoique que ce soit. Durant tout ce temps son père a continué à verser cette pension. Depuis le mois de mai de cette année, il a cessé tout versement.

Logique... Mais je suis dans une situation financière des plus précaires et avec ma fille toujours à charge.

N'y a t-il aucune obligation légale de la part d'un père pour continuer à prendre en partie à charge sa fille ?

Cordialement